

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13077 Port-de-Bouc

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2428	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de St Miire les Remparts	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
Articles L152-1 et L152-2 du code rural créés par la Loi 92-1283 1992-12-11

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/70/1611	Commune de Martigues	Adduction d'eau de la commune de Martigues	Adduction d'eau de la commune de Martigues	Arrêté préfectoral du 8 septembre 1986	08/09/1986

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
AC1/17/797	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum Saint-Blaise	MC 2 - Champ de fouilles de l'oppidum Saint-Blaise, comprenant les parcelles N°241, 242, 254 à 257 section A du cadastre (appartenant à la Société Méridionale Salinière) ; N°238 à 240, 254, 255, 258 à 267, 286 à 291, 293, 295, à 297, 305 section A du cadastre et zone de sécurité de 100 mètres de profondeur autour de ces parcelles.		16/09/1943
AC1/17/947	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	Fort de Bouc	MI 1 - Fort de Bouc.MH du 6 Janvier 1930.		06/01/1930

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme
Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

II Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
II/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydrocarbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

11/30/431	Société du Pipe-Line Sud Européen	Pipeline Sud Européen	Pipeline Sud Européen - SPSE 34" arrêté du 16/12/1960 - SPSE 40" arrêté du 18/12/1970 - SPSE 24" arrêté du 18/12/1970	08/11/1974
11/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Méditerranée - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Méditerranée - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	14/02/1992

Ilbis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la SOTRAP.

Décret n°63-82 du 4 février 1963 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 août 1949 et relatif aux travaux entrepris par la société des transports pétroliers par pipe-lines et l'article 7 de la Loi n°49-1060 du 2 août 1949 relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région Parisienne et à la création d'une société des transports pétroliers par pipe-lines.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
11bis/29/614	TRAPIL ODC	Oléoduc de défense commune Marseille - Langres	Oléoduc de défense commune Lavéra-St Remy de Provence, tronçon Marseille - Langres	Décret du 19 mai 1956	19/05/1956

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
I3/15/587	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille sur-Mer	Fos- Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
I3/15/1623	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 100 Antenne de Port-de-Bouc	Canalisation Ø 100 Antenne de Port-de-Bouc		
I3/15/2659	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 600 Fos - Martigues	Canalisation Ø 600 Fos - Martigues		

Actualisation Servitude I4

Avis Etat PLU arrêté en date du 8 octobre 2012

Le réseau électrique

Au niveau des textes de réglementation générale relatifs d'une part au service public de l'électricité (transport + distribution) et d'autre part à l'exercice des servitudes et leurs conséquences directes, suite aux changements intervenus tout au long de cette année dans la législation, la liste des servitudes I4 est à reprendre :

- Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1
- Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants) et *non plus Loi du 15 juin 1906 modifiée*
- Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47)
- Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié
- Décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 (*qui est remplacé depuis le 1^{er} juillet 2012 par les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de Environnement*)
- Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie).

Il faudra aussi préciser que le Service à contacter pour tous travaux ou projets de construction soumis à autorisation ou déclaration, ou demande de certificat d'Urbanisme, et situés à proximité des ouvrages d'énergie électrique à Haute et Très Haute Tension (bande de 100 m de part et d'autre de l'axe de ces ouvrages) est :

Réseau Transport d'Electricité (RITE) – Transport Electricité Sud-Est (TESE)
GET (GROUPE D'EXPLOITATION TRANSPORT) PROVENCE ALPES DU SUD
Section Technique
ZAC LES CHABAUDS
251, Rue Louis Lépine
13320 BOUC-BEL-AIR

Les actes instituant ces servitudes I4 à mentionner sont : Conventions amiables – Arrêté Ministériel et Arrêté Préfectoral.

Les intitulés des ouvrages électriques mentionnés dans la liste des servitudes I4 devront être repris selon les intitulés figurant sur le plan ci-après. (sur les plans et dans la liste, le terme « ligne aérienne 400 000 Volts 2 circuits Feuillane-Lavéra 2 et 4 » devra être remplacée par le terme « ligne aérienne 400 000 Volts 2 circuits Ponteau- Feuillane 1 et 2)

De plus, certains tracés des lignes figurant au plan des servitudes ne sont pas tout à fait exacts : ils devront être rectifiés conformément à ce plan.

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
14/3/1298	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 225 KV Feuillane - Saint-Chamas	Ligne 225 KV Feuillane - Saint-Chamas		
14/3/1421	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 63 KV Port-de-Bouc - Rasseuen	Ligne 63 KV Port-de-Bouc - Rasseuen		
14/3/1969	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 225 KV Lavera - Port de Bouc	Ligne 225 KV Lavera - Port de Bouc		
14/3/1971	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 63 KV Martignues - Port de Bouc	Ligne 63 KV Martignues - Port de Bouc		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

14/3/1981	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 225 KV Feuilane - Lavera 1	Ligne 225 KV Feuilane - Lavera 1
14/3/1983	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 225 KV Feuilane - Lavera 2	Ligne 225 KV Feuilane - Lavera 2
14/3/1989	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne 225 kV Feuilane Lavera 4	Ligne 225 kV Feuilane Lavera 4
14/3/2000	Réseau de Transport d'Electricité - Transport Electricité SUD-EST	Ligne Marignies - Port de Bouc hors tension	servitude maintenue

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
15/23/310	ARKEMA VAUVERT	Saumoduc Vauvert - Lavéra	Saumoduc Vauvert Lavéra Arrêté préfectoral du 8 Nov. 1979	Arrêté préfectoral du 8 novembre 1979	08/11/1979

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

15/24/1361	Société Air Liquide	Canalisation Azoduc et Oxyduc Fos - Martignes, Antenne Berre l'Etang	Oxyduc DN 250 et azoduc DN 200.Fos-Martignes. Arrêté ministériel du 16/11/1994 pris en application du décret n°91-1147 du 14/10/1991 concernant, pour les travaux à proximité, les demandes d'information et les déclarations de travaux.	Décret du 14 octobre 1991	14/10/1991
15/75/2349	ATOCHEM	Ethylène reliant Naphtachimie Lavéra à l'usine de Port de Bouc (non reporté sur le plan)	Ethylène reliant Naphtachimie Lavéra à l'usine de Port de Bouc (non reporté sur le plan)		
15/79/2368	ICI France	Ethylène	Ethylène	Décret du 16 décembre 1960	16/12/1960

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/942	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière de Port-de-Bouc	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/2367	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR Mouvements de terrain retrait-gonflement des argiles (sècheresse)	PPR Mouvements de terrain retrait-gonflement des argiles (sècheresse)	Arrêté préfectoral du	

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/56/1782	CETMEF Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales	Port de Bouc La Léque	Centre de réception de Port de Bouc La Léque N°0130150009	Décret perturbations du 29.11.1984	29/11/1984

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L.54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L.56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R.21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PT2/56/1779	CETMEF Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales	Station de Port de Bouc la Lèque	Station de Port de Bouc La Lèque n°013 015 0009	Décret obstacles du 29/11/1984	29/11/1984
PT2/56/1780	CETMEF Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales	Liaison Hertzienne La Gatasse - Port de Bouc - n° 013 015 009	Liaison Hertzienne La Gatasse - Port de Bouc - Cap Couronne - n° 013 015 009	Décret obstacles du 29/11/1984	29/11/1984

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

Identifiant DDTM *Service gestionnaire* *Appellation* *Description* *Acte institutif* *Date de l'acte*

T1/20/763 Société Nationale des Chemins de Fer Français Ligne Miramas - L'Estaque Ligne Miramas - L'Estaque

T4 Servitudes aéronautiques de balisage des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1 à 281-4, L241-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

Identifiant DDTM *Service gestionnaire* *Appellation* *Description* *Acte institutif* *Date de l'acte*

T4/7/2345 SNIA Antenne Méditerranée Aéroport d'Istres le Tubé Aéroport d'Istres le Tubé (non représenté sur le plan, confondu avec le T5) Arrêté ministériel du 6 mars 1972 06/03/1972

Actualisation Servitude T4

Avis Etat PLU arrêté en date du 8 octobre 2012

L'aérodrome d'Istres « Le Tube »

Dans la liste des servitudes, il conviendrait de modifier le service gestionnaire mentionné et inscrire, à la place de « SNIA Antenne Méditerranée », le gestionnaire actuel qui est :

Unité de soutien du service d'infrastructure de la Défense d'Istres (USID)

8, route du Camp d'aviation

BP 20099

base aérienne 125

13128 ISTRES

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.
Articles L281-I, R241-I et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7324	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome d'Istres - Le Tubé	Aérodrome d'Istres	Arrêté ministériel du 08.08.1989.	08/08/1989